Plurilinguisme et multilinguisme en Europe (XIIIe-XVe siècles) : poétique d'un choix politique

Litt&Arts – ILCEA4
Université Grenoble Alpes
21 mars 2019

Keynote Speaker: Ardis Butterfield

D'après les dernières estimations, il existerait dans le monde quelques 7 000 langues, et plusieurs milliers de variantes dialectales, parlées dans les 197 pays reconnus par l'ONU. Nous rencontrons de fait, à l'heure actuelle, de nombreux espaces de plurilinguisme, que cela soit dans un pays ne possédant qu'une seule langue nationale ou bien dans d'autres dans lesquels le plurilinguisme est institutionnalisé : la Suisse possède par exemple quatre langues nationales, la Belgique trois, et le Canada deux. Le plurilinguisme est, en d'autres termes, une norme mondiale contribuant au développement d'espaces culturels et territoriaux.

Cette dynamique n'est pourtant pas une spécificité du monde moderne : au Moyen Âge, déjà, et en particulier aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, bien choisir la langue à laquelle on recoure est crucial. Quelle langue utiliser pour écrire le sacré, la science, la littérature ? Quelle langue employer pour communiquer dans des échanges marchands ? En contexte de plurilinguisme, le choix d'une langue plutôt que d'une autre témoigne déjà d'une hiérarchie des langues : le latin est ainsi traditionnellement la langue du sacré, de la science et de la littérature, et ne laisse place que progressivement aux langues vernaculaires moins prestigieuses. Cela ne se fait pas sans heurts dans certains domaines, notamment lorsqu'il est question de traduire la *Bible* pour la rendre accessible à la fin du XVe et surtout au XVIe siècle.

Certains contextes locaux, en outre, mettent en évidence le lien très fort entre le choix d'une langue nationale et la création d'une instance de pouvoir : une langue unique est en effet l'assurance d'une bonne compréhension de par le royaume des ordres donnés en haut lieu. La cour d'Angleterre, par exemple, parle français depuis la venue sur l'île de Guillaume le Conquérant au cours du XIe siècle tandis que le reste du pays use de diverses variétés dialectales du vieil anglais. Lorsque la couronne d'Angleterre s'autonomise au XIIIe siècle et souhaite bâtir un royaume autonome capable de rivaliser avec son voisin français, les auteurs s'emparent de leur langue vernaculaire pour en faire une langue de culture, et donc de prestige, contribuant ainsi à la création d'une unité culturelle et linguistique.

Le choix d'un dialecte, son accession au rang de langue nationale ou administrative, son usage pour les lettres ou la science est un ensemble de préoccupations européennes : toute construction politique (un royaume, une confédération) ou culturelle (les assemblées joyeuses, les lieux de production et de vente des codex, les productions spectaculaires) est immanquablement confronté à plusieurs impératifs. Non seulement il faut être compréhensible auprès de son public de destination qu'il soit clerc, noble ou badaud, mais il faut encore aussi véhiculer à dessein ou indirectement les valeurs politiques et culturelles attachées à cette langue.

Notre appel à contribution vous invite dès lors à vous questionner sur les interfaces géographiques et textuelles où existe le plurilinguisme, les rapports de force et de complémentarité entre les diverses langues, la place des citations, et celle des traductions.

Les propositions de communication en anglais ou en français d'une longueur de 300 à 400 mots, ainsi qu'une courte notice biobibliographique sont à envoyer aux adresses suivantes marielle.devlaeminck@gmail.com et jonathan.fruoco@gmail.com pour le 30 janvier 2019.